

SACS COUPE-FEU

Les sacs coupe-feu permettent de restituer l'intégrité coupe-feu d'un voile coupe-feu au niveau des traversées de câbles électriques. Lors d'un incendie, la matière intumescence contenue dans ces sacs gonfle et maintient ainsi l'étanchéité de la trémie pendant 2 heures. Ces produits conviennent particulièrement pour des calfeutrements provisoires ou lorsque les ré-interventions sont fréquentes.



Références et caractéristiques :

Sacs FR	Longueur mm	Largeur mm	Epaisseur mm
Petit	300	75	20
Moyen	300	180	25
Grand	300	180	45

Dimensions approximatives

Testée en résistance au feu dans un laboratoire agréé, cette nouvelle gamme proposée par ACH a obtenu conformément à l'arrêté du 22 mars 2004, un classement **EI 120** (*EI 120 satisfait à l'exigence coupe-feu 2 heures*) en cloison type PREGYMETAL® D140/90/60 PREGYFLAM®.

Certification :

ETA 15/0151

En matière de comportement au feu des matériaux et des systèmes, 2 arrêtés récents fixent le nouveau langage utilisable dans toute la Communauté Européenne.

- Pour la réaction au feu, l'arrêté du 21 novembre 2002 substitue les Euroclasses, A, B, C, D, E et F aux classements M0, M1, M2, M3 et M4.
- Pour la résistance au feu, l'arrêté du 22 mars 2004 remplace les notions « stable au feu », « par-flamme » et « coupe-feu » par les symboles R, (R) E et (R) EI suivis de la durée en minutes.

Rappel de la réglementation (rappelle non exhaustif, se référer à la dernière édition des textes : arrêté du 25 juin 1980 modifié art. EL2) : « Les traversées de parois par des canalisations électriques, y compris les canalisations préfabriquées, doivent être obstruées de telle manière qu'elles ne diminuent pas le degré coupe-feu de la paroi.

Lorsque les canalisations sont groupées dans des gaines, ces dernières doivent présenter un coupe-feu de traversée équivalent au degré coupe-feu de la paroi traversée. ».

Objectifs de la protection passive :

- Stopper la progression des fumées,
- Éviter la propagation des flammes,
- Augmenter la stabilité au feu des éléments de structure,
- Contenir les effets thermiques à la zone sinistrée